

Ce que les distributeurs doivent savoir.



La taxe sodas de Philadelphie arrive.

- À compter du 1er janvier 2017, la ville imposera une taxe de 1,5 centime par once (3 cl) sur la distribution de boissons sucrées, ainsi que sur les sirops et les concentrés utilisés pour leur fabrication.
- Le paiement de la taxe relèvera de la responsabilité des **distributeurs** de boissons sucrées. **Les revendeurs** ou les détaillants seront uniquement responsables financièrement s'ils n'achètent pas auprès d'un distributeur agréé.
- Vous êtes un **distributeur** si vous êtes une entreprise ou une entité distribuant en gros à des **revendeurs**, qui à leur tour vendent les produits au détail aux consommateurs.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi ?

- En tant que **distributeur**, vous êtes responsable du paiement de la taxe sodas de Philadelphie sur la distribution de boissons sucrées aux revendeurs situés à Philadelphie.
- L'inscription est obligatoire et sera disponible en ligne à partir de novembre 2016. Une fois inscrit, vous serez considéré comme **distributeur agréé**, et votre nom figurera sur une liste que les **revendeurs** peuvent utiliser pour trouver des **distributeurs** qui sont inscrits.

Qu'est-ce que cela signifie pour mes revendeurs ?

- Si les **revendeurs** choisissent d'acheter auprès d'un **distributeur** qui n'est pas inscrit, ils doivent s'inscrire pour payer la taxe eux-mêmes, ou ils s'exposent à des amendes et pénalités.
- Du fait de cette obligation, votre statut de distributeur inscrit est un atout, en particulier lors de la phase de lancement de la taxe sodas de Philadelphie, lorsque de nombreux distributeurs devront encore s'y conformer.

Que dois-je faire ?

- Dès que les inscriptions commenceront en novembre 2016, vous pourrez vous connecter sur le site PhillyBevTax.com, où un lien sera disponible pour vous inscrire. **Les distributeurs** sont invités à s'inscrire jusqu'au 31 décembre 2016 au plus tard, afin d'éviter toute perturbation ou des coûts additionnels. Toutefois, le fait de s'inscrire plus tôt peut représenter un avantage pour votre entreprise.
- Sur toutes les factures adressées à un revendeur de Philadelphie, vous devrez préciser :
 - o le nombre d'onces de boissons sucrées distribuées (et, pour les sirops et autres concentrés, la quantité de produit fini selon les instructions du fabricant)
 - OU-**
 - o le montant de la taxe
- La taxe sodas de Philadelphie devra être payée le 20 de chaque mois, au plus tard, pour le mois précédent. Votre premier paiement sera dû le 20 février 2017, pour le mois de janvier complet. La déclaration et le paiement s'effectueront en ligne.

Que dois-je dire à mes revendeurs ?

- Pour vous aider dans vos communications sur la nouvelle taxe auprès de vos revendeurs, ce kit est accompagné d'un prospectus d'information qui est disponible en version imprimable sur le site PhillyBevTax.com, ainsi que le texte d'un e-mail à inclure avec votre facture électronique. Communiquer avec vos revendeurs actuels dès que possible afin que les deux parties soient informées des changements à venir et sachent à quoi elles doivent s'attendre.
- Assurez-vous que vos revendeurs savent qu'ils ont leurs propres responsabilités concernant la taxe et encouragez-les à consulter le site PhillyBevTax.com pour obtenir plus d'informations.

Inscrivez-vous avant le
31 décembre 2016.



CITY OF PHILADELPHIA
DEPARTMENT OF REVENUE

PHILLY
BEV
TAX IS HERE